# PROCES-VERBAL DE SEANCE
## N° PV : 09/2023 (28/09/2023)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Michel PASCAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2023

Présents : ARGOUD Guillaume, BALLERAND Dimitri, BERTORELLO Muriel, BOIS-SOULIER Maud, BULLY Stéphane, COUDERT Bernard, GABILLON Raphaël, GALAMAND Lilian, MANGE Frédéric, RIZZI Serge, PASCAL Michel, VACHER Joseph, VANHILLE Laurent

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Serge RIZZI

Ordre du jour :

**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

**2. Administration générale de la Mairie**

ONF Délibération portant sur les coupes en forêt communale pour 2024
Abattage des chênes à proximité du City Stade
Intempéries de juin et septembre Cas particulier de la route de Beaurepaire
Plan de remise en état des fossés
Scolaire Délibération portant sur les repas pour adultes à la cantine
Ressources humaines Délibération pour attribution d'une prime anti-inflation

**3. Plan Communal de Sauvegarde**

Importance liée aux derniers évènements et PICS

**4. PLUI**

Perspectives d'évolution de la commune et présentation du document de travail
Planification de réunions de travail

QUESTIONS DIVERSES

Stand de tir « La Verrerie »
Installation de panneaux solaires

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 24 août 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Les élus municipaux sont invités à formuler les remarques sur ce document avant l'adoption définitive.

## 2. Administration générale de la Mairie

**ONF**

✓ **Délibération portant sur les coupes en forêt communale pour 2024 – délibération n°2023.09.01**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts qui propose d'inscrire les parcelles 26 et 27 en coupe irrégulière sur l'état d'assiette 2024.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Refus par 2 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions.**

- **REFUSE** d'inscrire les parcelles 26 et 27 en coupe irrégulière sur l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 ;
- **DEMANDE** que ce projet soit repoussé d'une année.

✓ **Abattage des chênes à proximité du City Stade – délibération n°2023.09.02**

Sur conseil de l'ONF, nous adresserons un dossier à la DDT, proposant de replanter pour renouveler 4 chênes ou 4 arbres équivalents ou d'espèce adaptée au réchauffement climatique. Si accord de la DDT, l'abattage sera réalisé par un professionnel qui se paiera par la revente du bois.

**POUR : 13 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0**

Après concertation, le conseil municipal et après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à déposer un dossier, à le représenter et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

✓ **Règlement d'affouage – délibération n°2023.09.03**

Rapporteur Joseph VACHER

Exposition du projet de convention à l'assemblée établi par la commission Bois. Le rapporteur, Joseph VACHER, propose :

- Des précisions dans les libellés et des éclaircissements du texte,
- L'actualisation des dates d'inscription en mairie ainsi que des dates de vidange des coupes,
- De passer la taxe d'affouage par lot de 35 € à 40 €

Après les modifications apportées, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.**

- **VALIDE** le nouveau règlement d'affouage pour la saison 2023/2024, ci-joint à la présente délibération ;
- **DECIDE D'AUGMENTER** le tarif 40 euros par lot ;
- **DONNE POUVOIR** au maire de signer tous documents nécessaires à la mise en application de ces décisions ;
- **DONNE ORDRE** au régisseur de s'assurer du recouvrement des inscriptions des lots de bois sur la régie affouage.

**INTEMPERIES DE JUIN ET SEPTEMBRE**

✓ **Cas particulier de la route de Beaurepaire**

Rapporteur : Michel PASCAL

Après échanges téléphoniques et courriers, les services des eaux et assainissement de la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône vont procéder à une recherche des branchements parasites et proposent une réunion pour informer les habitants sur l'installation de clapets anti-retour.

Pour information :
Une demande reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée pour l'épisode de juin. Une nouvelle demande est en cours pour septembre (environ 25 sinistres signalés en mairie)

✓ **Plan de remise en état des fossés**

Commission voirie :

Deux équipes ont procédé au recensement sur plan des fossés. Les priorités seront déterminées lors d'une réunion semaine 40. D'ores et déjà, le chemin du Grand Bois et les abords du camping sont en tête de liste.

**SCOLAIRE**

✓ **Délibération portant sur les repas pour adultes à la cantine – délibération n°2023.10.04**

Il est demandé la possibilité pour les enseignants de prendre un repas à la cantine. La commission affaire scolaire propose que, si une seule personne intervenant ponctuellement est concernée, il n'y a pas lieu de fixer un tarif particulier.

**POUR : 13 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0**

Après concertation, le conseil municipal et après avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas fixer de tarif différent pour un intervenant adulte ponctuellement.

**RESSOURCES HUMAINES**

✓ **Délibération pour attribution d'une prime anti-inflation**

Un décret a été pris en juillet, n'incluant pas la fonction publique territoriale. Cette anomalie sera très probablement corrigée. Le Conseil se déclare plutôt favorable à cette prime dont le montant sera à déterminer. Une délibération interviendra dès parution du décret pour la fonction territoriale.

Garantie individuelle de pouvoir d'achat : un décret est paru, rappelant la valeur du point sur la période 2018-2022 ; elle est passée de 56,2323 à 57,2164 soit une inflation de 8,19%

Les 2 points ci-dessus devront faire l'objet d'une simulation pour en mesurer l'impact budgétaire afin de délibérer au Conseil d'octobre.

Attribution de chèques cadeau EBER : ce point fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## 3. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Importance liée aux derniers évènements et au projet de PICS : réunion fixée **jeudi 12/10 à 19h30**.

Ajouter le risque « avion » dans les potentiels.

## 4. PLUi

✓ **Perspectives d'évolution de la commune et présentation du document de travail**

La réunion de travail fixée le **mercredi 25/10** en lieu et place du Conseil Municipal qui est reporté au **jeudi 2 novembre à 19h30.**

Le lien pour accéder à la cartographie (à ouvrir sur Google Chrome) est :

https://ecovia-planed.lizmap.com/map/index.php/view/map?repository=pluieber&project=plui_eber

## 5. Questions diverses

Stand de tir « La Verrerie »

Un jugement du 7 septembre 2023 condamne les exploitants à la cessation immédiate du tir sportif et les condamne à payer une réparation du préjudice de jouissance et du préjudice moral, ainsi que les dépens de l'instance.

Installation de panneaux solaires

Afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables, la préfecture lance un recensement des projets des communes ; l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie et de l'école correspond à cette démarche.

M.PASCAL contactera « **AB Solar** » pour affiner ce projet.

EARL DU JAYON

Le repreneur de l'EARL du Jayon nous a sollicités pour acheter la parcelle communale 409. Le Conseil se déclare opposé à cette vente : lui signifier par courrier notre refus.

Commission intercommunale de mobilité : Rapporteur Maud BOIS-SOULIER

Transport à la demande : les détails seront communiqués dès réception du compte-rendu de la commission Transports.

Dégâts causés par le débardage de la parcelle de M.INESTI

J.VACHER a rencontré le représentant de la société COFORET qui s'est engagé à remettre en état le chemin et le fossé.

M.PASCAL confirmera par courrier les engagements pris.

Le Maire
M. PASCAL

secrétaire de séance
Serge RIZZI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45